



Construction sur terrain (nu-proprétaire - usufruitier)

Par **PUCHEUX**, le **05/07/2010** à **16:10**

Bonjour,

Mon fils, nu-proprétaire d'un terrain dont je suis usufruitier, envisage de construire une maison individuelle et vendre un lot. Faut-il passer par un notaire pour régulariser la situation, au préalable.

S'agissant de la vente du lot, ceci ne doit pas poser problème. Il suffit que je récupère ma part d'usufruit au moment de la vente ?

Merci pour votre réponse.